

# **FICHE DE POSTE**

## **RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE SESSION 2019**

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

**N° BIEP DE DIFFUSION** 2019-194614

<b>Intitulé du poste (F/H):</b> Maître de conférences des ENSA  <b>Champ disciplinaire:</b> ATR Arts et Techniques de la Représentation  <b>Recrutement effectué au titre de :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- La seconde catégorie de concours (**)</li></ul>	<b>Catégorie statutaire :</b> A  <b>Corps :</b> Maître de conférences (MCF)  <b>Code corps :</b> MAEA  <i>Date de la prise de fonction / 01/09/2019</i>
--	---

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** Enseignement supérieur - Recherche

**Emploi(s) Type :** Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

12 avenue Blaise Pascal – Champs sur Marne – 77447 Marne la Vallée Cedex 02

**Missions et activités principales :**

**Enseignements**

L'enseignant.e sera responsable du champ « Représentation » à l'Ecole, Il/elle assurera un cours magistral en licence portant sur la théorie et l'histoire de la représentation architecturale". Ce cours a pour objectif de fournir aux étudiants les bases théoriques et culturelles de la discipline, en leur transmettant un corpus raisonné d'exemples leur permettant de mesurer les incidences respectives des techniques de représentation sur la conception architecturale.

Cet enseignement est accompagné de TD de représentation permettant aux étudiants d'explorer sur des exemples pratiques les enjeux traités pendant le cours. L'enseignant.e en assurera la coordination.

Ces TD sont de deux catégories :

. TD de Dessin : Deux TD de 24 heures en S3 et S4, le premier sur le sujet de l'abstraction et le deuxième sur le sujet de la narration à travers la représentation architecturale.

. TD de "Représentation et expression". Une série de quatre TD de 21 heures chacun basés sur une

séquence progressive :

- “Intensif de “culture visuelle” en début d’année en S3,
- “Graphisme et mise en page” (construction d’un discours visuel, mise en place d’un principe éditorial, mise en page et fabrication d’un objet-livre) en S4,
- “Image et modèle” (relation entre maquette et photo) en S5,
- “Construction visuelle du projet” (différentes méthodes et techniques explorées pour construire une narration cohérente d’un projet existant, sous la forme d’une micro-exposition) en S6.

## **Recherche**

Il est attendu une participation active de l’enseignant.e au sein de l’équipe de recherche de l’École (l’OCS, UMR AUSser 33 29). Il/elle devra également contribuer à développer des liens avec d’autres laboratoires de recherche sur les sujets de l’Observatoire, aussi bien sur le campus de la Cité Descartes / Université Gustave Eiffel qu’en France et à l’international.

### Missions complémentaires

En outre, l’enseignant.e sera amené.e à assumer des missions de suivi pédagogique de candidats HMONP, de rapports d’études à l’étranger, des responsabilités d’expertise et d’évaluation, participation aux instances de l’école.

### **Charges horaires d’enseignement et de recherche :**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d’architecture est constitué :

1° Par les services d’enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d’enseignement s’accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d’une unité de recherche, dans les conditions fixées par l’article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d’architecture.

### **Expériences et compétences souhaitées :**

Architecte praticien/ne ayant un intérêt éprouvé pour la recherche architecturale, pour la représentation architecturale dans toutes ses formes et pour la culture visuelle.

Expérience dans le commissariat scientifique d’expositions d’architecture.

Expérience solide dans l’enseignement selon différentes modalités (cours magistraux, TD, séminaires théoriques, ateliers de projet, etc.) dans la recherche et dans la coordination d’équipes pédagogiques.

Une expérience à l’international est souhaitée.

### **Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil :**

Diplôme d’architecte

**(\*\*) La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2,3,4 et 5 de l'article 31 susvisé.**

**Art. 31.** – *Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :*

*1 - Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;*

*2 - Justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelles effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;*

*3 - Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;*

*4 - Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;*

*5 - Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 sus visé assimilé, par arrêté du ministre charge de l'architecture, au corps des maîtres de conférence des écoles nationales supérieures d'architecture.*

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'école d'architecture de la ville et des territoires à Marne la Vallée est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ».

Dans ce cadre, l'enseignement du projet s'inscrit dans une progressivité conduisant de l'exercice de courte durée– les trois premiers semestres d'études – au projet semestriel– les trois semestres suivants-.

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques, de moments particuliers pendant les projets ou de workshops. Les principales transversalités portent sur projet/territoire et projet/construction.

Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

- . architecture & expérience ;
- . matières à penser;
- . métropoles;

. transformation.

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (Ecole des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université de Marne la Vallée, Ecole d'urbanisme de Paris, Ecole des ingénieurs de la ville de Paris, ENSA de Paris-Belleville, etc.)

### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :**

L'école dispose d'une unité de recherche, l'« Observatoire de la condition suburbaine », rattachée à l'UMR AUSSER, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'école a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les 4 filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

### **Envois des candidatures :**

**Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées**

**Lien Internet :** [https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/marne1\\_mcf\\_atr\\_cat2](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/marne1_mcf_atr_cat2)

Le contenu du dossier de candidatures est précisé sur la plate-forme Démarches simplifiées

### **Modalités de recrutement :**

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Marne la Vallée.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.